Image not found or type unknown

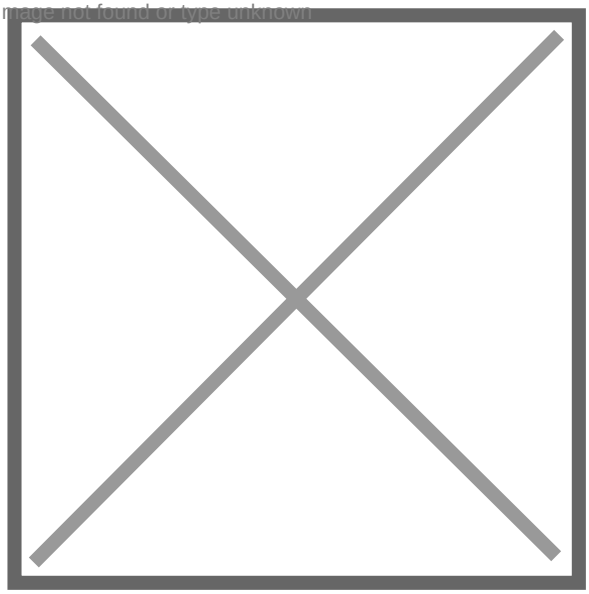

Pose de dispositifs ralentisseurs dans une copropriété

Par **Mathieus**, le **21/12/2023** à **09:45**

Bonjour,

Je vis actuellement dans une copropriété régie par un syndic en Belgique.

Ma question est la suivante: quelles sont les normes pour la pose de dispositifs ralentisseurs au sein d'une copropriété/domaine privé (espacement entre les différents dispositifs, hauteur min/max, pose de panneaux de signalisation, délais, placement : est-ce que l'on peut imposer cela devant mon domicile ou dans un virage?).

A savoir que déjà 5 dispositifs ont été ajouté au préalable et des personnes ont demandé d'en ajouter 8 supplémentaires (à savoir que c'est sur une distance totale d'environ 500m). Cela me parait à la fois démesuré, mais également absurde.

Je précise également que nous avons des assemblées générales de manière semestrielle et que il suffit que une personne anonyme envoie un courier au responsable du syndic afin d'ajouter différents points à l'ordre du jour. La pose des dispositifs va donc directement être votée sans débat au préalable alors que cela n'a jamais été mensionné auparavant. Est-ce que tout ça est légal?

Merci d'avance pour vos réponses.

Bonne journée

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés